



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-060-2024-11

PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

IDF-2024-11-21-00009 - Arrêté 2024-380 portant autorisation d'extension de capacité de 40 à 60 places de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) HOVIA Paris 16 géré par l'association HOVIA (4 pages)

Page 3

IDF-2024-11-19-00006 - Arrêté 2024-391 portant renouvellement de l'autorisation du SESSAD Mosaïque à Paris 20ème géré par l'association ARERAM (3 pages)

Page 8

IDF-2024-11-27-00009 - Arrêté n° 2024-373 portant autorisation d'extension de 29 à 58 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 38, rue Carnot à Magny-en-Vexin (95420) géré par l'Hôpital NOVO?? (3 pages)

Page 12

IDF-2024-11-27-00010 - Arrêté n° 2024-374 portant autorisation d'extension de 25 à 43 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 105, rue du Maréchal Foch à Taverny (95150) géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Taverny ?? (3 pages)

Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2024-11-29-00003 - Arrêté 2024-11-29 signé portant agrément des organismes pour la formation des représentants du personnel en santé, sécurité et conditions de travail (15 pages)

Page 20

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / Accueil hébergement insertion

IDF-2024-11-29-00001 - Arrêté portant dérogation au seuil fixé pour attribuer à un organisme une subvention sans convention de subvention. (3 pages)

Page 36

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet du préfet

IDF-2024-11-28-00007 - Arrêté inter-préfectoral n°?? relatif au comité opérationnel de lutte?? contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris (5 pages)

Page 40

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-21-00009

Arrêté 2024-380 portant autorisation
d'extension de capacité de 40 à 60 places de
l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)
HOVIA Paris 16 géré par l'association HOVIA

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°2024 – 380

portant autorisation d'extension de capacité de 40 à 60 places de l'EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé) HOVIA Paris 16, sis 29 rue Félicien David à PARIS (75116),

géré par l'association HOVIA

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

LA MAIRE DE PARIS

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté du 18 décembre 2023 portant délégation de signature de la Maire de Paris ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France, modifié par l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 en date du 12 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-346 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 4 décembre 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2023-2027 pour la région Ile-de-France ;
- VU** le Schéma départemental en faveur des personnes handicapées ;
- VU** l'arrêté conjoint n° 2010-166 portant autorisation de création du Foyer d'Accueil Médicalisé de l'association Œuvre de l'Hospitalité du Travail, sis 52 avenue de Versailles 75016 Paris ;

- VU** l'arrêté conjoint n° 2019-241 portant cession de l'autorisation de l'EAM de l'Œuvre de l'Hospitalité du Travail (OHT) géré par l'association « Œuvre de l'Hospitalité du Travail » au profit de l'association « Le Moulin Vert » ;
- VU** le changement de nom de l'association « Le Moulin Vert » qui devient l'association « HOVIA » à compter du 1^{er} décembre 2021 ;
- VU** le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portant sur les années 2023 à 2027 signé le 26 décembre 2022 ;
- VU** l'avis d'Appel à manifestation d'intérêt du Plan Inclus'IF 2023 pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Île-de-France, publié le 6 novembre 2023 au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France ;
- VU** le projet déposé par l'association HOVIA ;
- VU** l'avis de résultats signé le 11 avril 2024 et publié au Recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

- CONSIDÉRANT** que le projet d'extension de l'EAM pour la création de places de SAMSAH répond aux priorités du département de Paris en proposant un accompagnement plus varié pour les personnes ;
- CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article D 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Maire de Paris peuvent déroger aux seuils fixés aux I à IV de cet article au-delà desquels les autorisations d'extension d'établissements ou de services médico-sociaux doivent être précédées de la procédure d'appel à projet prévue par l'article L. 313-1-1 du même code, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte de circonstances locales ;
- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur Paris pour les personnes en situation de handicap intellectuel et de handicap psychique ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Ile-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que l'Agence régionale de santé Île-de-France dispose pour ce projet des crédits nécessaires à sa mise en œuvre à hauteur de 381 662 € au titre du Plan Inclus'IF 2023, et la Ville de Paris à hauteur de 210 713 €.

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de capacité de 20 places de SAMSAH de l'EAM HOVIA Paris 16, sis 29 Rue Félicien David 75116 Paris, est accordée à l'association HOVIA. Le SAMSAH est situé 15 rue Violet 75015 Paris.

En application du V de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le seuil d'extension prévu par cet article est fixé, dans le cadre de la présente autorisation, à hauteur de 50% de la capacité de l'EAM.

ARTICLE 2^e : La capacité totale de cet EAM est dorénavant de 60 places destinées à des adultes à partir de 20 ans en situation de handicap psychique, réparties comme suit :

- 40 places d'internat
- 20 places en milieu ordinaire

ARTICLE 3^e : Conformément aux termes du dernier alinéa du I de l'article D. 312-0-3 du code de l'action sociale et des familles, aucune spécialisation n'exclut la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la présente autorisation.

ARTICLE 4^e : Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement situé 29 rue Félicien David 75016 : 750048696

N° FINESS de l'établissement situé 29 rue Violet 75015 : en cours d'attribution

Code catégorie :	[448] Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)
---------------------	--

Code discipline :	[966] Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées
----------------------	---

Code fonctionnement (mode d'accueil et d'accompagnement) :	[11] – Hébergement complet internat	40 places
	[16] – Prestation en milieu ordinaire	20 places

Code clientèle :	[206] – Handicap psychique	60 places
------------------	----------------------------	-----------

Code mode de fixation des tarifs : 09 +ARS PCD mixte (2 arrêtés), habilité aide sociale

N° FINESS du gestionnaire : 750721029

Code statut : 61+ Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 5^e : La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e : Elle est caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement ou du service dans un délai de quatre ans suivant la notification de la décision d'autorisation conformément aux articles L. 313-1 et D. 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance des autorités compétentes.

ARTICLE 8^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 9^e : Le Directeur de la délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et la Maire de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France et au portail des publications administratives de la Ville de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 21 Novembre 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Pour La Maire de Paris

Signé

Anne HIDALGO

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-19-00006

Arrêté 2024-391 portant renouvellement de
l'autorisation du SESSAD Mosaïque à Paris 20ème
géré par l'association ARERAM

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRETE N°2024 – 391

**portant renouvellement de l'autorisation du SESSAD MOSAÏQUE
sis au 3, rue des couronnes 75020 Paris
géré par l'association ARERAM, 155 avenue Jean Lolive 93500 Pantin**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le directeur départemental de Paris en date du 25/06/2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 26 octobre 2023 portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé d'Île-de-France, modifié par l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 en date du 12 janvier 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2023-346 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 4 décembre 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2023-2027 pour la région Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°2009-338-12 du 04 décembre 2009 portant autorisation de la création du SESSAD MOSAÏQUE de 25 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels géré par l'association « ARERAM » sur le département de Paris ;
- VU** l'arrêté n°2012-150 du 06 août 2012 portant autorisation d'extension du SESSAD « Mosaïque » de 11 places pour enfants et adolescents déficients intellectuels géré par l'association « ARERAM » ;
- VU** les conclusions du rapporteur de l'évaluation externe adressées à l'Agence régionale de santé Île-de-France le 30 juin 2023.

CONSIDÉRANT	que les résultats du rapport d'évaluation transmis par l'évaluateur accrédité Parmentier Bleu Social sont satisfaisants ;
CONSIDÉRANT	que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié à Paris pour les personnes présentant une déficience intellectuelle ;
CONSIDÉRANT	qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
CONSIDÉRANT	qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
CONSIDÉRANT	qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
CONSIDÉRANT	que l'opération peut s'effectuer à moyens constants et n'entraîne donc aucun surcoût ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'autorisation délivrée relative à la gestion du SESSAD Mosaïque sis 3, rue des couronnes 75020 Paris, destiné à accueillir des enfants et jeunes, déficients intellectuels âgés 0 à 20 ans est renouvelée à compter du 4 décembre 2024 pour une durée de quinze ans.
- ARTICLE 2^e :** La capacité totale du SESSAD Mosaïque est de 36 places destinées à des personnes présentant une déficience intellectuelle.
- ARTICLE 3^e :** Cette structure est répertoriée dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 75 004 738 3

Code catégorie :	182 - S.E.S.S.A.D	
Code discipline :	844– Tous projets éducatifs thérapeutiques et pédagogiques	
Code fonctionnement (mode d'accueil et d'accompagnement) :	16- Prestations en milieu ordinaire	36 places
Code clientèle :	117 – Déficience intellectuelle	36 places

Code mode de fixation des tarifs : 34 ARS dotation globale

N° FINESS du gestionnaire : 93 002 702 4

Code statut : 60 Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique

ARTICLE 4^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente.

ARTICLE 5^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, pour les tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 6^e : Le Directeur de la délégation départementale de Paris, de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 19 nov 2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Le Directeur de la délégation
départementale de Paris

Tanguy BODIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-27-00009

Arrêté n° 2024-373 portant autorisation
d'extension de 29 à 58 places du Service de
Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 38, rue
Carnot à Magny-en-Vexin (95420) géré par
l'Hôpital NOVO

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024 - 373

portant autorisation d'extension de 29 à 58 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 38, rue Carnot à Magny-en-Vexin (95420)

géré par l'Hôpital NOVO

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-223 du 18 août 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant approbation de cession d'autorisation du SSIAD de Magny-en-Vexin de 60 places destinées à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans sur les communes du canton de Magny-en-Vexin, détenu par le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV), au profit de l'Hôpital NOVO sis 6 avenue de l'Île-de-France à Pontoise (95300) ;
- VU** le courrier du 31 octobre 2024 de l'Hôpital NOVO demandant l'extension de 29 places du SSIAD de Magny-en-Vexin, portant sa capacité totale à 58 places ;
- CONSIDÉRANT** qu'une extension de 29 places présentée par l'Hôpital NOVO vise à renforcer immédiatement un territoire identifié comme prioritaire en besoins d'équipement de places de SSIAD pour des personnes âgées dépendantes à leur domicile ;
- CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article D 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France peut déroger aux seuils fixés aux I à IV de cet article au-delà desquels les autorisations d'extension d'établissements ou de services médico-sociaux doivent être précédées de la procédure d'appel à projet prévue par l'article L. 313-1-1 du même code, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte de circonstances locales ;
- CONSIDÉRANT** que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département du Val-d'Oise pour les personnes âgées ;

- CONSIDÉRANT** qu'il est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
- CONSIDÉRANT** qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- CONSIDÉRANT** que le financement de ces 29 places allouées par l'ARS sera déterminé dans la limite de la dotation régionale limitative et conformément à la réglementation sur la tarification des établissements et services médico-sociaux en vigueur lors de l'ouverture, sous condition d'installation des places ;
- CONSIDÉRANT** que ces nouvelles places sont financées à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de 29 places du SSIAD sis 38, rue Carnot à Magny-en-Vexin (95420), est accordée à l'Hôpital NOVO situé au 5 avenue de l'Île-de-France à Pontoise (95300).

En application du V de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le seuil d'extension prévu par cet article est fixé, dans le cadre de la présente autorisation, à hauteur de 100% de la capacité du SSIAD.

ARTICLE 2^e : La capacité totale du SSIAD est fixée à 58 places destinées à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans sur les communes du canton de Magny-en-Vexin.

ARTICLE 4^e : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 001 573 5

Code catégorie : [354] Service de soins infirmiers à domicile - SSIAD

Codes discipline : [358] Soins infirmiers à domicile

Codes fonctionnement (type d'activité) : [16] Prestation en milieu ordinaire

Codes clientèle : [700] Personnes âgées

N° FINESS du gestionnaire : 95 011 008 0

Code statut : [13] - Etablissement Public Communal d'Hospitalisation

ARTICLE 5^e : La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e : La présente autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 8^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 9° : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Saint Denis, le 27/11/2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

SIGNÉ

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-27-00010

Arrêté n° 2024-374 portant autorisation
d'extension de 25 à 43 places du Service de
Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 105, rue du
Maréchal Foch à Taverny (95150) géré par le
Centre Communal d'Action Sociale de Taverny

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024 - 374

portant autorisation d'extension de 25 à 43 places du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sis 105, rue du Maréchal Foch à Taverny (95150)

géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Taverny

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 314-3 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DIRNOV-2023/08 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant modification du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2023/09 du 26 octobre 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant adoption du schéma régional de santé 2023-2028 du projet régional de santé Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 2023-162 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France du 19 juin 2023 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026 pour la région Île-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 90-141 du 20 avril 1990 du Préfet du Val-d'Oise autorisant l'extension du SSIAD de Taverny sis 105 rue du Maréchal Foch à Taverny (95150) de 20 à 25 places ;
- VU** le courrier du 23 octobre 2024 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Taverny demandant l'extension de 18 places du SSIAD de Taverny, portant sa capacité totale à 43 places ;

CONSIDÉRANT qu'une extension de 18 places présentée par le CCAS de Taverny vise à renforcer immédiatement un territoire identifié comme prioritaire en besoins d'équipement de places de SSIAD pour des personnes âgées dépendantes à leur domicile ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article D 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France peut déroger aux seuils fixés aux I à IV de cet article au-delà desquels les autorisations d'extension d'établissements ou de services médico-sociaux doivent être précédées de la procédure d'appel à projet prévue par l'article L. 313-1-1 du même code, lorsqu'un motif d'intérêt général le justifie et pour tenir compte de circonstances locales ;

CONSIDÉRANT que le projet répond à un besoin de développement de l'offre médico-sociale identifié sur le département du Val-d'Oise pour les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT	que le projet est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé ;
CONSIDÉRANT	qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;
CONSIDÉRANT	qu'il présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec le PRIAC Île-de-France et avec le montant de l'une des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles ;
CONSIDÉRANT	que le financement de ces 18 places allouées par l'ARS sera déterminé dans la limite de la dotation régionale limitative et conformément à la réglementation sur la tarification des établissements et services médico-sociaux en vigueur lors de l'ouverture, sous condition d'installation des places ;
CONSIDÉRANT	que ces nouvelles places sont financées à compter du 1 ^{er} novembre 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visant à l'extension de 18 places du SSIAD sis 105, rue du Maréchal Foch à Taverny (95150), est accordée au CCAS de Taverny situé à la même adresse.

En application du V de l'article D. 313-2 du code de l'action sociale et des familles, le seuil d'extension prévu par cet article est fixé, dans le cadre de la présente autorisation, à hauteur de 72 % de la capacité du SSIAD.

ARTICLE 2^e : La capacité totale du SSIAD est fixée à 43 places destinées à prendre en charge des personnes âgées de plus de 60 ans sur la commune de Taverny.

ARTICLE 3^e : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

N° FINESS de l'établissement : 95 048 001 2

Code catégorie : [354] Service de soins infirmiers à domicile

Codes discipline : [358] Soins infirmiers à domicile

Codes fonctionnement (type d'activité) : [16] Prestation en milieu ordinaire

Codes clientèle : [700] Personnes âgées

N° FINESS du gestionnaire : 95 080 237 1

Code statut : [17] - Centre communal d'action sociale

ARTICLE 4^e : La présente autorisation est valable sous réserve du résultat positif de la visite de conformité prévue par l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 5^e : La présente autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de quatre ans à compter de sa notification conformément aux articles L313-1 et D313-7-2 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 6^e : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement doit être porté à la connaissance des autorités compétentes conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 7^e : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 8^e : La Directrice de la Délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Île-de-France et du Département du Val-d'Oise.

Fait à Saint Denis, le 27/11/2024

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France,
La Directrice générale adjointe

SIGNÉ

Sophie MARTINON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2024-11-29-00003

Arrêté 2024-11-29 signé portant agrément des
organismes pour la formation des représentants
du personnel en santé, sécurité et conditions de
travail

ARRÊTÉ

PORTANT AGRÉMENT D'ORGANISMES POUR LA FORMATION DES MEMBRES DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL AU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

VU le code du travail et notamment les articles L. 2315-17, L.2315-18, R. 2315-8 à R. 2315-16 relatifs à la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique (CSE) ;

VU les articles L. 6351-1 et suivants du code du travail ;

VU les circulaires ministérielles du 14 mai 1985, du 19 octobre 1987 relatives à la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, modifiées par la note d'actualisation du 17 mai 1993 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022, de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIETS) en matière administrative, et la décision n° 2024-109 du 4 septembre 2024 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT aux agents de l'unité régionale ;

VU la consultation et l'avis favorable émis le 28 novembre 2024 par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles d'Île-de-France ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'agrément présentées par les organismes AIR C MANAGEMENT, ALTERYYS EXPERTISE, AXXIS FORMATION, CECYS, CPR FORMATION, GALOIS FORMATION, HANNIBAAL ADVISOR, HYSYS HYGIENE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE, PREVALSIA et SOCIAL ENTREPRISES INSTITUT SUPERIEUR DU TRAVAIL permettent d'apprécier leurs facultés à dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des organismes agréés pour dispenser la formation des membres de la délégation du personnel au CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail est modifiée par l'ajout et le retrait des organismes visés ci-dessus, et est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Les organismes agréés remettront chaque année avant le 30 mars, au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés en vertu de l'agrément. L'absence de communication de ce compte rendu pourrait justifier le retrait d'agrément.

Article 3 : Si un organisme cesse de répondre aux conditions ayant justifié son agrément, celui-ci peut lui être retiré par décision motivée du préfet de région.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 29 novembre 2024

Pour le préfet, par délégation, le directeur régional, et par subdélégation, le responsable adjoint du pôle politiques du travail,

SIGNE

Sylvere DERNAULT

**Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la Région Ile de France pour dispenser la formation
en matière de santé et de sécurité au travail des membres du CHSCT et du CSE**

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
2 E-CSE	8 rue des Frères Caudron 78140 VELIZY VILLACOUBLAY		20/12/2022
ACTE 1 FORMATION	335 rue de la Justice 77000 VAUX LE PENIL		01/04/2023
ACTION SANTE Groupe DOXEA	2 allée Hector Berlioz BP 90017 95130 FRANCONVILLE	Secteur sanitaire, médico-social et tertiaire	06/03/2019
ADCA GFP	21 rue de Fécamp 75012 Paris	Nettoyage industriel, environnement, espaces verts, hôtellerie, informatique, télécom, services	03/11/2006
ADDEO CONSEIL	16 rue Moncey 75009 Paris		13/01/2021
ADECCO FORMATION	5 place du Colonel Fabien 75010 Paris	Tertiaire, Industrie	16/01/2013
ADEQUATION	16 rue Ampère Immeuble SOMAG 95307 Cergy Pontoise	Tertiaire, industrie, grande distribution	02/05/2013
ADIAJ FORMATION	3 rue Henri Poincaré 75020 Paris	Fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat	08/06/2012
ADN CSE	8 rue Lemercier 75017 Paris		27/10/2020
AEGIDE INTERNATIONAL	79 rue du Cherche-Midi 75006 Paris		21/06/1999

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AEPACT	8 bis, rue Abel 75012 PARIS	Industrie pharmaceutique, protection sociale, santé	28/09/2012
AEQUITIS	4 rue de la Pierre Levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier	13/01/2021
AFORMABA	9 rue Saint Lambert 75015 Paris		7/6/2022
AFPI ETUDES ET PREVENTION	56 avenue de Wagram 75854 Paris cedex 17	Sidérurgie, métallurgie, BTP, automobile, informatique	16/07/2001
AFPIC FORMATION	18 rue Hoche 92980 Paris la Défense Cedex	Industries chimique pharmaceutique, cosmétique, et métallurgique	25/05/1987
AFTRAL	46 avenue de Villiers 75847 Paris cedex 17	Industrie, tertiaire, BTP	14/03/1985
AGATE EXPERTISE	27 avenue de l'Opéra 75001 Paris		24/11/2021
AGB SOLUTIONS	27 rue Panhard et Levassor 78570 Chanteloup les Vignes		4/6/2021
AGCNAM	9, Cour des Petites Ecuries 75010 Paris		28/09/2012
AGECIF	22 rue de Picardie 75003 Paris		27/10/2020
AIR C MANAGEMENT	101, rue Marcadet 75018 Paris	Industrie, BTP, logistiques, transports, services	29/11/2024
ALPHA FORMATION	8 rue Riocrieux 92310 Sèvres		20/12/2022
ALIAVOX	24 villa des Cailloux 95600 Eaubonne	Métallurgie, énergie, télécommunications, santé, services	28/09/2012
ALINEA	33 rue de la Fontaine-à-Mulard 75013 Paris	Services	16/01/2013
ALTEO	50-52 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris		13/07/2016
ALTER EGO-PRP	22-24 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ALTERYYYS EXPERTISE	46, rue Beaubourg 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
AMBIITION PREVENTION	27 Avenue Paul Arène 13600 La Ciotat		7/6/2022
ANGELE CONCEPT – SAVPRO FORMATION	61 rue de Douai 75009 Paris	Industrie, tertiaire, santé	05/02/2004
APAVE EXPLOITATION FRANCE	6 Rue du Général Audran 92400 Courbevoie	Industrie, tertiaire, chimie, santé, services, fonction publique, transports	14/03/1985
APEX ISAST FORMATION	61-69 rue de Bercy 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	28/09/2012
ARETE	99, rue de la verrerie 75004 Paris		17/05/2018
ARSYA CONSEIL - L'ECOLE DES CE	21 rue de l'Abreuvoir 92100 Boulogne Billancourt		03/11/2017
ASMFP 77	3 rue Paul Tavernier 77210 Fontainebleau	Métallurgie, imprimerie, plasturgie, commerce, pétrole, chimie, matériaux de construction	17/10/2000
ATLANTES	21 bis rue du Champ de l'Alouette 75013 PARIS		06/03/2019
APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances)	9 rue Baudoin 75013 Paris		3/11/2017
ARTHUR HUNT LEADERSHIP TALENT & TRANSFORMATION	62 avenue des Champs Elysées 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION UNSA-FERROVIAIRE	56 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris	Ferroviaire	11/07/2023
ASTU PREVENT	1 rue de Stockholm 75008 Paris		7/6/2022
AUCEO	6 rue des Près du Levant 77470 Poincy		7/6/2022
AUDUBON FRANCE FORMATION	40, rue Alexandre-Dumas 75011 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
AXIA CONSULTANTS	1 rue du Petit Robinson 78350 Jouy-en-Josas		22/12/2016

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
AXXIS FORMATION	124, boulevard Haussmann 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
BEST CF	83 rue de Rouen 95300 Pontoise		31/01/2020
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	4 place des saisons 92400 Courbevoie	Industrie, BTP, tertiaire	14/03/1985
C3	47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Poste, finance, distribution, medias, industrie graphique, conseil publicité, culture, animation, sport	25/06/2013
CABINET 41	60 rue de Richelieu 75002 Paris		11/07/2023
CABINET JEAN-JACQUES TATOUX	8 rue Lemercier 75017 Paris	Aérien, aéroportuaire, transport, agroalimentaire, industrie, secteur public	29/12/2008
CALLENTIS FORMATION	21 square Saint-Charles 75012 Paris	Assurances, banques, informatique, associatif	23/06/2020
CB FOR	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris (cedex 19)	BTP, industries du bois, ameublement, logement social, ETGC, matériaux, matériaux de construction, négoce de bois et matériaux, maîtrise d'œuvre	27/10/2020
CCI DE VERSAILLES VAL D'OISE / YVELINES	FPC Info Centre 21 avenue de Paris 78021 Versailles cedex		07/05/1985
CDC CONTACTS	7 chemin des Meuniers 77700 Chessy		11/07/2023
CDG 77	10, Points de Vue CS 40056 77564 Lieusaint cedex	Collectivités locales	20/07/2005
CECYS	102-110, avenue Marceau 92400 Courbevoie	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CEDAET	23 rue Yves Toudic 75010 Paris		13/07/2016
CEFA	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19	Agroalimentaire	16/07/2001
CEFI SOLIDAIRES	31 rue de Grange-aux-Belles 75010 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
CEFPIC	33 avenue de la République 75011 Paris	Chimie, pharmacie, verre, caoutchouc, plasturgie	05/02/2004
CEGAPE	4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret	Fonction publique	11/07/2023
CEGOS	19 rue René Jacques 92798 Issy les Moulineaux	Tous secteurs d'activité	16/07/2001
CER 92	4 avenue Laurent Cély Tour d'Asnières 92600 Asnières-sur-Seine		27/10/2020
CERES	128, rue La Boétie 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
CFER-UFCAC CFDT (Centre de formation, d'étude et de recherche)	20 rue Lucien Sampaix 75010 Paris	Branche ferroviaire	4/6/2021
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ESSONNE	2, cours Monseigneur Romero 91033 Evry	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
CHRONODESK	21 boulevard Robert-Thiboust 77700 Serris		7/6/2022
CHUBB FRANCE	10 avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe Bâtiment Magellan 1 95862 Cergy Pontoise cedex	Grande distribution, services aux entreprises, transports	29/03/1999
CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région Ile de France)	15 rue Boileau BP 855 78008 Versailles cedex	Fonction publique territoriale	05/10/2004
CNFCE	38, rue Viala 75015 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
COMUNDI	Immeuble Pleyad 39 boulevard Ornano 93200 Saint Denis	Tous secteurs d'activité	23/11/2013
COMPÉTENCES PRÉVENTION	127 rue Amelot 75011 Paris		22/12/2016
CONSEIL CE	31 bis rue des Longs Prés 92100 Boulogne Billancourt		14/03/2018

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
COPRAS	37 avenue des Bois 77220 Gretz-Armainvilliers	Plasturgie, tertiaire, lunetterie, chimie	02/05/2013
COVENCE AVOCATS	10 Rue Véronèse 75013 PARIS		01/04/2023
CPR FORMATION	119, rue de Colombes 92600 Asnières-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
CREOIF	131 rue Damrémont 75018 Paris		25/05/1987
CSE SOLUTIONS	1560 rue de Quarante sous 78630 Orgeval	Tous secteurs d'activité	
CULTURE ET LIBERTE	5 rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris	Santé, industrie, transport, éducation, services, commerce	25/05/1987
DANCAF	63 rue Charles Nodier 93500 Pantin		4/6/2021
DEGEST	13 rue des Envierges 75020 Paris	Tous secteurs d'activité	20/07/2005
DELLIEN Associés	48 rue de Vivienne 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	26/06/2018
DEMOS FORMATION	20 rue de l'Arcade 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	04/12/2001
DESMATHS FORMATION	63 bis rue de la Tombe Issoire 75014 Paris		13/01/2021
DOH CONSULTANTS	21 rue de Fécamp 75012 Paris		22/12/2016
DOXA FORMATION	6 rue d'Uzès 75002 Paris		4/6/2021
DTR CONSEIL	40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris		4/6/2021
EC PARTENAIRE IRP	84 rue de Crimée 75019 Paris	Services, assurances, banque, finance, commerce, métiers administratifs	24/07/2008
ECOCOM FORMATION	6 rue Christophe Colomb 75008 Paris		26/06/2018

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
ELABORE	84 cours de Vincennes 75012 Paris	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
ELEAS	19 boulevard de Magenta 75010 Paris		22/12/2016
EMERGENCES	Immeuble Le Méliès 261 rue de Paris 93556 Montreuil	Tous secteurs d'activité	25/05/1987
ENTREPRISE SANTÉ FORMATION (ESF)-PREVAT	2 avenue Pasteur 92130 Issy les Moulineaux	Secteur tertiaire	16/01/2013
ERGONALLIANCE	1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont	Secteurs industries et grande distribution	31/01/2020
ERGOS CONCEPT	103 rue de Sèvres 75006 Paris		19/01/2016
ESTIM FORMATION	11 passage Marivaux 77185 Lognes		4/6/2021
EVRYWARE	38 cours Blaise Pascal 91000 Evry	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
EXOFORMATIONS	30 rue Georges Thoretton 92230 Gennevilliers	Agroalimentaire, transports, BTP, collectivités locales, tertiaire	08/06/2012
E2MB FORMATIONS	68 rue Pasteur 77450 Condé Sainte-Libiaire		24/11/2021
FACULTE DES METIERS DE L'ESSONNE	3 chemin de la Grange Feu Louis 91035 Evry	Industrie mécanique, chimique, sécurité privée, grande distribution, établissement sanitaire, transport logistique	08/06/2012
FCS FORMATION CONSEIL STRATEGIE	105 boulevard Paul Vaillant-Couturier 95190 Goussainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
FLOBEL FORMATION	2-4 rue des Cévennes CP 2052 94648 Rungis cedex	Industrie, grande distribution, nettoyage, transport, fonction publique, santé	08/06/2012
FORMA PREV'PLUS	21 rue du Gravier 77340 Pontault-Combault		4/6/2021
FORMAVAL	26 chemin des Rois 91170 Viry Chatillon		26/06/2018

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
FORMECOSS	170 avenue Parmentier - CS20006 75479 Paris cedex 10	Bâtiment, travaux publics, autres secteurs	15/12/2000
FPSG	9 avenue Georges Pompidou Appt 413 92150 Suresnes	Commerce, distribution, assurance, banque, transport, sécurité incendie/sûreté, hôtellerie/restauration, automobile, chimie, logistique (entrepôts)	17/11/2005
FPSG 2000	9 avenue Georges Pompidou 92150 Suresnes		17/11/2005
FRANCE PREVENTION SECOURISME	ZA des Forboeufs – 9 rue Denis Papin 95280 Jouy le Moutier	Secteur tertiaire principalement	08/06/2012
GALOIS FORMATION	40, avenue Lucien-Français 9400 Vitry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
GRETA SEINE-ET-MARNE	41 grande Allée du 12 février 1934 77186 Noisiel	Tertiaire, transport, administration, associations	02/05/2013
GROUPE ACN	Droite Bailly Park 25 boulevard des artisans Bâtiment 6 77700 Bailly-Romainvilliers		22/12/2016
GROUPE LEGRAND	20, rue Brunel 75017 PARIS		01/04/2023
GROUPE REVUE FIDUCIAIRE	100 rue Lafayette 75010 PARIS	Tous secteurs d'activité	16/07/2019
GROUP SUCCESS	6 rue de Musset 75016 Paris		4/6/2021
HANNIBAAL ADVISOR	14 bis, rue des Murgets 77870 Vulaines-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
HIDY	3 rue Bellanger 92300 Levallois-Perret	Tous secteurs d'activité	03/09/2024
HR CONSULTANCY PARTNERS	39 rue Saint Lazare 75009 Paris	Tous secteurs d'activité	02/06/2015
HUJE AVOCATS	18 rue éguier 75006 Paris		01/04/2023
HYSES HYGIENE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	2 B, rue Alfred-Nobel 77420 Champs-sur-Marne	Tous secteurs d'activité	29/11/2024

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
IDEFORCE	47-49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19	Chimie énergie	15/12/2000
IFDSP	16 bis rue Bréguet 75011 Paris		06/03/2019
IFEAS	7-9 rue Euryale Dehaynin 79019 Paris	Métallurgie, aéronautique, automobile, construction, bijouterie joaillerie, jouet, informatique	07/05/1985
IFIS	15 rue Rieux 92517 Boulogne-Billancourt cedex	Industrie pharmaceutique et industries connexes	24/07/2008
IFOREP	Département formation 8 rue de Rosny - BP 149 93104 Montreuil Cedex		22/02/1988
INES LADJALI MANAGEMENT AND CO	40 rue Marat 94200 Ivry-sur-Seine	Tous secteurs d'activité	
INGENIUM CONSULTANT « OSEZ VOS DROITS »	3, Vieille route de Meulan 78250 Tessancourt sur Aubette		14/03/2018
INSTITUT ARTIS	47/49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris	Transports	28/10/2003
INTEGRAL FORMATION	1 bis boulevard Cotte 95880 Enghien-les-Bains	Tous secteurs d'activité	
IPSO FACTO EXPERTISE	4, rue de la pierre levée 75011 Paris	Secteur bancaire et financier et branches professionnelles associées Informatique et sociétés de service	23/02/2024
IREFE (Institut Régional d'Etudes Formation Expert)	78, rue de Crimée 75019 Paris	Tous secteurs d'activité	14/03/1985
IRFSS ILE DE FRANCE (CROIX ROUGE FRANÇAISE)	120 avenue Gaston Roussel 93230 Romainville	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
ITHAQUE DEVELOPPEMENT	33 rue de la Butte aux Bergers 95470 Saint Witz	Restauration, propreté industrielle, industrie du luxe, téléphonie, fournitures bureaux/logistique	21/07/2009
JECF JURI-EXPERT CONSEILS & FORMATIONS	14 rue Beaunier 75014 Paris	Bâtiment et travaux publics, industrie, tertiaire, transports, administration publique, média éditions, études et conseils, ingénierie, numérique, hospitalier, action sociale, télécommunication, distribution, hôtellerie, poste et télécommunication...	24/11/2021

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
JPC CONSEIL	20 rue des Lyanes 75020 Paris		27/10/2020
KEYS TO ADVANCE (K2A)	40 rue de Montmorency 75003 Paris	Tous secteurs d'activité	18/03/2015
LA BOUSSOLE	41 rue du Général de Gaulle 78120 Rambouillet	Économie sociale et solidaire, travail social, formation continue, éducation, jeunesse, culture, associatif	24/11/2021
LAERA	13, Cours du Danube 77700 Serris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
LA FAABRICK CHERDET	11 rue Jules Vallès 78280 Guyancourt	Services, portage salarial	27/10/2020
LAMY LIAISONS	7, rue Emmy Noether 93400 Saint-Ouen	Tous secteurs d'activité	22/01/2015
L'ATELIER DE FORMATION	4 rue Théophraste Renaudot 75015 Paris		13/07/2016
LEFEBVRE DALLOZ COMPETENCES	56 bis rue de Châteaudun 75009 Paris		28/10/2003
LE FRENE	28 rue de Trévisse 75009 Paris	Tertiaire, transport, médico-social, humanitaire	25/05/1987
LHP FORMATION	52, rue d'Aguessau CS 30199 92774 Boulogne-Billancourt Cedex	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
LIRIA	413 boulevard des Provinces Françaises 92000 Nanterre		27/10/2020
LISE MATTIO	17 rue de la Procession 75015 Paris		23/09/2014
M & A FORMATIONS - CABINET MEZIANI & ASSOCIES	9 boulevard Morland 75004 Paris		24/11/2021
M. ALAIN CHENAUX - NEGOSOCIAL	16 rue de l'Inspecteur Alles 75019 Paris		7/6/2022
M. MOHAMMED AXEL KEBIR AVOCAT	35 rue de Berne 75008 Paris		7/6/2022
M. FREDDY VALLERANT	155 rue du faubourg Saint-Denis, 75010 Paris		23/06/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
M2I SCRIBTEL	146-148 rue de Picpus 75012 Paris		03/11/2017
MF MASTER FORMATIONS CENTRE EUROPEEN DE FORMATIONS	1 rue de Stockholm 75008 Paris	Tous secteurs d'activité	02/05/2013
MICHELLE ROUSSEAU ERGO COACHING	16, chemin des Beaumonts 94440 Villecresnes	Tous secteurs d'activité	23/02/2024
MON CARRÉ VERT	39 rue de la Fontaine du Gué 95170 Deuil-la-Barre		13/07/2016
MUTUAL FORMATION	12 rue des Dunes 75019 Paris	Jouets et articles de puériculture, joaillerie / bijouterie, services de l'automobile, métallurgie	02/05/2013
NANSHE EXPERTISE	16 boulevard Saint Germain CS 70514 75237 Paris Cedex 05		03/11/2017
NG SANTE & SECURITE MME NOEMIE GHERBI	12 rue Sauvé Delanoue 77100 MEAUX		20/12/2022
NOUVELLE HEURE	13 bis rue Philippe de Girard 75010 Paris		4/6/2021
OPERATIONS PREVENTION	23, Allée du Muguet 93470 Coubron	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
OPPBTP	25 avenue du Général Leclerc 92660 Boulogne-Billancourt	BTP	21/06/1999
ORSYS GROUPE	La Grande Arche – paroi Nord 92044 Paris La Défense		27/10/2020
PACTES CONSEILS	7 rue Commynes 75003 Paris		27/10/2020
PGPS	34, rue Stephenson 75018 Paris	Tous secteurs d'activité	08/01/2024
PLEIN SENS	5 rue Jules Vallès 75011 Paris		22/12/2016
PRERISK FORMATION	17 bis vieux chemin Gournay 93160 Noisy-le-Grand		24/11/2021
PRÉV'IT FORMATION MME MARIE BERA	1 impasse des carpeaux 94520 Périgny		27/10/2020

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
PREVALSIA	26, avenue de la providence 92160 Antony	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
PRÉVENTECH FORMATION	4 cité Paradis 75010 Paris		19/01/2016
PRO-ETUDES	4, rue Louis-Blériot 78130 Les Mureaux	Tous secteurs d'activité	18/09/2023
PROGEXA	70 rue d'Hautpoul 75019 Paris	Industrie agro-alimentaire, énergie, commerce, transports	23/06/2020
PROMETEA	21 bis rue du Champ de l'alouette 75013 Paris		11/07/2023
PROXIMA CD	73 boulevard de Lorraine 95240 Corneilles en Parisis	Secteur industriel	03/11/2006
QUALICONSULT	1 bis rue du petit Clamart Zone Vélizy Plus, bât. E 78140 Vélizy Villacoublay	Tous secteurs d'activité	23/09/2014
REOR	50 rue Alphonse Melun 94230 Cachan	Secteur public, tertiaire, industriel	17/10/2000
RES-EUROCONSEIL	5 villa Marthe 92000 Nanterre		22/12/2016
SA FORMATION SOUMIA AZIRIA	69, rue de la Glacière 75013 Paris	Tous secteurs d'activité	01/2024
SECAFI	20 rue Martin Bernard 75647 Paris cedex 13	Industrie, chimie, transports, presse, collectivités territoriales, santé, banque	28/09/2012
SÉCURITÉ PREMIUM FORMATION	2 rue du Pré des Aulnes 77340 Pontault-Combault		24/11/2021
SECURYGREEN	1 rue de Rome 77144 Montevrain		
SEDAFOR	15 rue des Mongazons 78200 Magnanville	Tous secteurs sauf secteur public	20/07/2005
SEXTANT EXPERTISE	8 rue Bernard Buffet 75017 Paris		23/06/2020
SGS INTERNATIONAL CERTIFICATION SERVICES (SGS ICS)	29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil		03/11/2017

DÉNOMINATION	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION (à titre indicatif)	DATE D'AGRÈMENT
SHARE FORMATION	1 rue du Brochet 78711 Mantes-la-Ville		4/6/2021
SI2P	ACMO PARC 10 avenue Réaumur 92140 Clamart	Industrie, tertiaire, transport, institutionnel	29/12/2008
SICOGÉ	5 rue de Provence 75009 Paris	Industrie, tertiaire (grande distribution)	14/03/1985
SMC – SOCIAL MANAGEMENT ET CONSULTING	32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt		20/12/2022
SOCIALCONSEIL SCOP	7 place Ovale BP 6 94231 Cachan cedex		16/07/2001
SOCIAL ENTREPRISES INSTITUT SOCIAL DU TRAVAIL	12, rue Edmond-Valentin 75007 Paris	Tous secteurs d'activité	29/11/2024
SOCOTEC	Les Quadrants 3 avenue du Centre 78182 Saint Quentin en Yvelines	Bâtiment, industrie, tertiaire	07/05/1985
SYNDEX	22 rue Pajol 75018 Paris		23/11/2013
TANDEM CONSEIL ET FORMATION	38 rue Bréguet 75011 Paris		23/06/2020
TECHNOLOGIA	29, rue du Louvre 75002 Paris	Tous secteurs d'activité	15/12/2000
TREOS CONSULTING MME CHRISTEL MONAR	11 B rue de Noailles 78100 Saint Germain en Laye	Secteur tertiaire et industriel	02/05/2013
VIVALIANS	5 rue des Cerisiers 91090 Lisses		20/12/2022
WILLIS TOWERS WATSON FRANCE	Immeuble Quai 33 33 quai de Dion-Bouton 92814 Puteaux Cedex	Fonction publique territoriale	11/07/2023

Conformément à la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données, que vous pouvez exercer auprès de la DRIEETS IDF (coordonnées ci-dessous)

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2024-11-29-00001

Arrêté portant dérogation au seuil fixé pour
attribuer à un organisme une subvention sans
convention de subvention.

Arrêté n°

Portant dérogation au seuil fixé pour attribuer à un organisme une subvention sans convention de subvention

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Ségur dans le cadre de la politique salariale en lien avec la négociation sur la CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2024 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif ;

Vu l'arrêté du 5 août 2024 portant extension d'un accord conclu dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ;

Vu la circulaire du ministre chargé du budget et des comptes publics du 29 octobre 2024 relative aux dates limites de fin de gestion applicables à l'exercice 2024 ;

Vu le projet de loi de fin de gestion pour 2024, et en particulier les ouvertures proposées pour les programmes n° 177 et n°303 ;

Vu les difficultés financières rencontrées par les associations financées par l'Etat sur le BOP 177 et le BOP 303 pour couvrir les surcoûts liés à la nouvelle obligation de verser une prime « Ségur » pour tous les salariés relevant la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif et l'obligation pour l'Etat de compenser ce surcoût dans un délai très court ;

Considérant la nécessité pour l'Etat de couvrir le surcoût financier pour les personnes morales financées découlant de l'extension de l'accord conclu le 4 juin 2024 dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, prévoyant que tous les salariés relevant de cette branche professionnelle doivent bénéficier d'une prime « Ségur » et que cette obligation s'impose aux employeurs à partir du 1^{er} janvier 2024 pour les salariés dont les employeurs relèvent de la confédération d'employeurs AXESS et à partir du 7 août 2024 pour les salariés qui travaillent dans des organisations qui n'appliquent pas de convention collective affiliée à AXESS mais qui relèvent néanmoins du champ de la branche au titre de leur activité principale ;

Considérant que le délai entre la délégation des crédits et la clôture de la gestion budgétaire ne permet pas pour l'unité départementale de Paris de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et pour les services du siège de la DRIHL, d'établir une convention avec chacune des structures financées relevant du BOP 177 et du BOP 303 compte tenu de leur nombre ;

Considérant les difficultés de trésorerie qu'une absence de versement dans l'année budgétaire 2024 pourraient entraîner pour les personnes morales concernées, pouvant remettre en cause leur capacité à assurer les prestations financées par l'État dans l'intérêt général et immédiat des populations les plus vulnérables ;

Considérant en conséquence la nécessité de réduire le délai de la procédure d'attribution du financement pour verser dans un délai exceptionnellement rapide le montant de la compensation du surcoût lié à la prime « Ségur pour tous » aux personnes morales éligibles financées sur les crédits du BOP 177 et du BOP 303 dans le département ;

Considérant que la dérogation au seuil fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 susvisé pour attribuer à un organisme une subvention par arrêté n'est pas incompatible avec les engagements européens et internationaux de la France, ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, et ne porte pas une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Par dérogation au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les décisions d'attribution de subvention aux personnes morales éligibles à la compensation financière des surcoûts liés à la prime « Ségur pour tous », qui sont dans le périmètre des personnes morales financées sur le BOP 177 et le BOP 303 dont la liste est jointe en annexe, pour l'unité départementale de Paris de la DRIHL et les services du siège de la DRIHL, pourront être prises en 2024 par arrêté préfectoral ;

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à sa date de publication et sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France. Il prend fin au 31 décembre 2024.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 4 : Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement, le directeur de l'unité départementale de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 NOV 2024

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME

ANNEXE									
Liste des personnes morales financées sur le BOP 177 et le BOP 303 dans le département									
UD siège		UD 75							
N° SIREN	Nom	N° SIREN	Nom	N° SIREN	Nom	N° SIREN	Nom		
784615718	Cœuvre Falret	314186339	ASSOC ACCUEIL TRAVAIL MIGR	417777885	PREVENT ACTION SANTE TRAVESTIS				
847961083	LE TRANSPORT EVENEMENTIEL	318732161	CASP	419367909	COMITE CONTRE L' ESCLAVAGE MODERNE	784615718	Cœuvre Falret		
187500160	GIP HABITAT ET INTERVENTIONS	341062404	GROUPE SOS SOLIDARITES	419410220	MOUVEMENT POUR LA REINSERTION	784622730	SERVICE SOCIAL BRETON		
187509013	SAMU-SOCIAL DE PARIS	775680309	COALLIA	423343292	RESTAUS DU COEUR LES RELAIS COEUR	784692717	FOYER JEUNE TRAVAIL CITE FLEUR		
304707979	ARS	784547507	FTDA	429212111	FONDATION CASIP COJASOR	784719551	ASS ATOLL 75		
313536898	AMERICAN EXPRESS CARTE FRANCE	187509013	SAMU-SOCIAL DE PARIS	429611452	COMIT LOCAL LE LOGEMENT AUTO JEUNE	784753287	MAISON D'ACCUEIL L'ILOT		
317236248	EMMAUS SOLIDARITE	200082105	GHU PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES	431968601	Fondation Armée du Salut	784756595	CENTR ISRAELITE MONTMARTRE		
318732161	CASP	217500016	VILLE DE PARIS	439914482	HORS LA RUE	784857278	FOYER DE CHAILLOT GALLIERA		
320328370	CTRE PEDAGOGIQUE CONSTRUIRE VIE ACT	267500049	CAS VILLE DE PARIS	441393675	Petits frères des pauvres	785164252	COMMUNAUTE JEUNESSE		
327389375	SOLIHA VVELINES ESSONE	267500452	APHP	444671895	ASS POUR DEVELOPPEMENT SANTE DES	785661042	ASSOCIATION D'ENTRAIDE VIVRE		
335187605	JAULIN	304826084	ASS PERMANENCE ACCUEIL DES JEUNES	449631035	ASSOCIATION NATIONALE LE REFUGE	788058030	ADOMA		
341062404	GROUPE SOS SOLIDARITES	309802205	ORDRE DE MALTE	452446933	RESIDETAPES DEVELOPPEMENT	790618326	STE GENEVIEVE ST JEAN BAPT GRENELLE		
353305238	CITES CARITAS	310580329	ASSOC L'ETAPE FOYER VOLTAIRE	481625663	PENS FAMIL BAUER THERMOPYLES	791093107	ASS STE GENEVIEVE ST FRANCOIS		
380775122	VIGMA SARL	312160534	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	491371308	FOYER JORBALAN	791201221	CERISE		
381627280	INTERLOGEMENT 93	314024605	ASSOCIATION L'INITIATIVE	497673301	LES ENFANTS DU CANAL	799505813	DEPAUL FRANCE		
383349107	FRANCE EURO HABITAT	314186339	ASSOC ACCUEIL TRAVAIL MIGR	511821118	ASS STE GENEVIEVE ST FERDINAND	813348513	FRANCE-FRATERNITES		
387624158	SOLIHA ILE DE FRANCE UR	315063214	ARILE	522216431	LA BAGAGERIE D ANTIGEL	814033155	LA BAGAGERIE COEUR DU CINQ		
394012074	ASS FRANCIL. FAVORISER INSERT.	315483727	ASS DEPARTEMENTALE INFORMATION	562118646	HENEO	829978998	MAISON DES FEMMES DE SAINT-DENIS		
398895870	ASS HABITAT ET HUMANISME IDF	317165678	COMPAGNONS DE LA NUIT	752715607	ASS STE GENEVIEVE ST FRANCOIS DE	833099609	ASS STE GENEV ND GRACE PASSY		
411198302	PARME	317236248	EMMAUS SOLIDARITE	775618929	ASS MIEUX-ETRE ET LE LOGEMENT DES	834050676	TANDEM HABITAT		
414105742	INSER TOIT	318732161	CASP	775659501	NATIONALE DE READAPTATION SOCIALE	839283439	CARACOL		
438658205	SEDES ACCUEIL SOCIAL HOTELIER	320328370	CTRE PEDAGOGIQUE CONSTRUIRE VIE ACT	775661440	ASS POUR DEVELOPPEMENT DES FOYERS	840320816	LES RELAIS D'ANTIGEL		
452446933	RESIDETAPES DEVELOPPEMENT	325910412	AUX CAPTIFS LA LIBERATION	775662067	ARC - EQUIPES D'AMITIE ARC-EA	841095136	LOGOS		
497673301	LES ENFANTS DU CANAL	326021177	OPPELIA	775666431	ASS LOGEMENT JEUNES TRAVAILLEURS	841830904	GCSMS NOVACHARONNE		
511957003	SOLIHA IDF	333674836	APRSP ALTAIR	775666530	SOC PHILANTHROPIQUE	842805004	GCSMS'ACT UN CHEZ SOI D'ABORD-PARIS		
518402144	IMMOBILIERE SOCIALE PLAINE	333676450	HALTE AIDE AUX FEMMES BATTUES	775666696	SECOURS CATHOLIQUE	882043672	EQUALIS		
775661440	ASS POUR DEVELOPPEMENT DES FOYERS	334669025	EMPREINTES	775666704	FRANCE HORIZON	885302695	GRANDISSONS ENSEMBLE		
775666431	ASS LOGEMENT JEUNES TRAVAILLEURS	334850518	ASSOCIATION MAAVAR	775672272	CROIX ROUGE FRANCAISE	905327607	ASSOCIATION AMALIA		
775672272	CROIX ROUGE FRANCAISE	340250232	ASS GUY RENARD	775672454	VIVRE DEVENIR VILLEPINTE ST-MICHEL	918973892	HABITAT ET HUMANISME URGENCE		
775680309	COALLIA	341062404	GROUPE SOS SOLIDARITES	775676349	ASS L ELAN RETROUVE	300070927	ASSOCIATION FOYER JEUNES TRAV		
775684970	AUJORE	342080736	ARCAT	775680259	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	318990892	ACTION CONTRE LA FAIM		
775696990	CTRE LOGEME JEUNES TRAVAI ETUDIA	342266731	CENTRE COROT - ENTRAIDE D'AUTEUIL	775680309	COALLIA	333110914	RELAIS ACCUEIL DU VALLONA		
775723679	AMICALE DU NID	348782368	ESTRELIA	775682198	OEUVRE DE LA MIE DE PAIN	784809683	FONDATION OEUVRE DE LA CROIX ST		
775730096	ESPEREM	349508572	SEINE OUEST INSERTION	775682347	ASSOCIATION FOYERS DE JEUNES	797776630	DIAGNOSTIC ET TRAJECTOIRES		
784314072	ALFI ASSO LOGEM FAMILL ISOLES	353305238	CITES CARITAS	775684970	AUORE	800201121	ACCUEIL COOPERAT INSERT NOUVEAUX		
784337131	SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D O	353556319	ALTERALIA	775685506	GROUPE SOS JEUNESSE	813550142	COLLECTIF CAFE CULTURE CUISINE		
784615718	Cœuvre Falret	379666944	BAIL POUR TOUS	775688799	APPRENTIS D'AUTEUIL	829077502	FOODSWEETFOOD		
784971822	SOLIHA SEINE ET MARNE	383349107	FRANCE EURO HABITAT	775693369	ASSOCIATION CHAMPIONNET	889217949	L'INTER-CO		
785566720	SOLIHA EST PARISIEN	398869701	LA PENICHE DU COEUR	775694615	CLAIR AMITIE France	894587138	TOQUES EN STOCK		
785788274	PROMOTION SOCIALE TRAVAIL ET	398895870	ASS HABITAT ET HUMANISME IDF	775695844	LES HAUTS DE BELLEVILLE				
788058030	ADOMA	399221175	BELLEVILLE	775696990	CTRE LOGEME JEUNES TRAVAI ETUDIA				
789930765	URSF-IDF	400840476	BASILIADE	775698103	JEUNESSE FEU VERT				
800201121	ACCUEIL COOPERAT INSERT NOUVEAUX	401103890	COEUR DU CINQ	775730096	ESPEREM				
818282246	REFUGIES BIENVENUE	403118458	AUTREMONDE	784226045	FIT UNE FEMME UN TOIT				
821928082	ARTEMONT	403184260	CENTRE ACCUEIL MEDIC REINSER ECON	784244162	SAUVEGARDE DE L ADOLESCENCE				
837876754	KERN CONSULTING	408784106	URGENCE JEUNES	784295354	LES JEUNES ECONOMES				
847961083	LE TRANSPORT EVENEMENTIEL	411125081	SOLIDARITE NOUVELLE LOGEMENT PARIS	784314072	ALFI ASSO LOGEM FAMILL ISOLES				
882043672	EQUALIS	411198302	PARME	784385148	ASSOCIATION JEUNE BORDEE				
890440696	VIF TRANSPORT & LOGISTIQUE	411907819	ASSOCIATION COUP DE MAIN	784537045	ASSOCIATION RELAIS ACCUEIL				
751703430	CROIX ROUGE INSERTION	411935620	ARES ATELIER	784547507	FTDA				

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2024-11-28-00007

Arrêté inter-préfectoral n°
relatif au comité opérationnel de lutte
contre le racisme, l'antisémitisme, la haine
anti-LGBT et les discriminations de Paris

**Arrêté inter-préfectoral n°
relatif au comité opérationnel de lutte
contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT
et les discriminations de Paris**

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,**

Le préfet de police,

**Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

**Commandeur de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,**

- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 et suivants ;**
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;**
- VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006, modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 24 et 27 ;**
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006, modifié, relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;**
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010, modifié, relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;**
- VU le décret n°2016-830 du 22 juin 2016 portant création des comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;**
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;**
- VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Laurent NUNEZ en qualité de préfet de police ;**
- VU la circulaire du 14 février 2019 du ministre de l'Intérieur et de la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations relative à l'extension de la compétence des comités**

opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à la lutte contre la haine anti-LGBT ;

VU la circulaire du 16 mai 2023 du ministre de l'Intérieur et de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté relative aux orientations dans la lutte contre les LGBTphobies au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ;

VU la circulaire du 12 mars 2024 du ministre de l'Intérieur, de la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, et de la secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville relative aux comités opérationnels de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations ;

APRES CONCERTATION avec la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités ;

SUR PROPOSITION du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et de la préfète, directrice de cabinet du préfet de police ;

ARRÊTENT

Article 1

Le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris prévu au II de l'article 27 du décret du 7 juin 2006 susvisé, est régi par les dispositions des articles R133-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, des articles 8 et 9 du décret du 7 juin 2006 susvisé et du décret du 8 juin 2006 susvisé ainsi que par le présent arrêté.

Il concourt à la mise en œuvre de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations.

Son secrétariat est assuré, pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, par le bureau des affaires réservées au sein de son cabinet, situé 5, rue Leblanc - 75015 PARIS.

Article 2

Présidé conjointement par le préfet de Paris et le préfet de police, le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris exerce, en application des dispositions de l'article 27 du décret du 7 juin 2006 précité, les attributions suivantes :

- veiller à l'application des instructions du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discriminations ;
- définir les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination ;
- arrêter un plan d'action adapté aux caractéristiques du département ;
- dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre.

A ce titre, il participe notamment à la mise en œuvre annuelle du contrat parisien de prévention et de sécurité.

Article 3

La procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et le recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France en sont les vice-présidents.

Article 4

Le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris comprend, outre ses présidents et ses vice-présidents, les membres suivants :

- le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, ou son représentant ;
- la préfète, directrice de cabinet du préfet de police, ou son représentant ;
- la maire de Paris, ou son représentant ;
- au titre de la commune et du département de Paris et des établissements publics concernés par ces actions, deux conseillers de Paris désignés par le conseil de Paris siégeant en formation de conseil municipal ;
- le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, responsable de l'unité départementale de Paris, ou son représentant ;
- le directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directeur de l'unité territoriale de Paris, ou son représentant ;
- la directrice du service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports de Paris, ou son représentant ;
- la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, ou son représentant ;
- la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse, ou son représentant ;
- le général, commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ou son représentant ;
- le directeur de la police judiciaire, ou son représentant ;
- la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, ou son représentant ;
- la directrice départementale de la protection des populations, ou son représentant ;
- la Défenseure des droits, ou son représentant ;
- les formateurs relais de l'Office central de lutte contre les crimes de haine.

Article 5

Un comité d'orientation, prévu aux deux derniers alinéas de l'article 27 du décret du 7 juin 2006, est associé au comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris, et réuni par le

préfet de Paris et le préfet de police.

Ce comité est une instance de concertation dont les réflexions et les propositions ont notamment vocation à inspirer l'action opérationnelle du comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris.

Composé d'un représentant du conseil économique, social et environnemental régional (CESER), de représentants d'associations, organismes, représentants locaux des cultes et personnes qualifiées intervenant dans le domaine de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et l'antitsiganisme, il comprend les membres suivants :

- au titre des représentants d'associations, organismes intervenant dans le domaine de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et l'antitsiganisme :
 - le président de SOS Racisme Paris, ou son représentant ;
 - le président de la Fédération de Paris du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples, ou son représentant ;
 - le président de la fédération de Paris de la Ligue des Droits de l'Homme, ou son représentant ;
 - le président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme Paris, ou son représentant ;
 - la présidente de SOS Homophobie, ou son représentant ;
 - la présidente de Stop Homophobie, ou son représentant ;
 - le président de l'association FLAG !, ou son représentant ;
 - le président du centre LGBTQI+ de Paris et d'Île-de-France, ou son représentant ;
 - la directrice de l'association OUTrans ou son représentant ;
 - le président de MAG Jeunes LGBT+ ou son représentant ;
 - le directeur général de la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage (FNASAT-GV) ou son représentant ;
 - le directeur de l'association Trajectoires ou son représentant ;
 - la directrice générale de l'Association Coopération Insertion des Nouveaux Arrivants (ACINA) ou son représentant.
- au titre des représentants locaux des cultes :
 - le Recteur de la Grande Mosquée de Paris ou son représentant ;
 - la présidente de l'association de coordination des associations musulmanes de Paris ou son représentant ;
 - l'Archevêque de Paris ou son représentant ;
 - l'Archevêque des Eglises orthodoxes russes en Europe occidentale ou son représentant ;

- le président de la Fédération protestante de France Ile-de-France ou son représentant ;
 - le président du Consistoire israélite de Paris et d'Ile-de-France ou son représentant ;
 - le président de l'Union des Bouddhistes de France ou son représentant.
- au titre des personnes qualifiées intervenant dans le domaine de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT+ et l'antitsiganisme :
- le président du comité départemental olympique et sportif ;
 - le directeur du Mémorial de la Shoah ;
 - la directrice générale du musée national de l'histoire de l'immigration ;
 - le président de la fondation pour la mémoire de l'esclavage ;
 - l'officier de liaison LGBT de la préfecture de police de Paris ;
 - le référent LGBT+ de la Confédération française de l'encadrement – Confédération des cadres (CFE-CGC).

Article 6

Le comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et les discriminations de Paris se réunit au moins une fois par an pour établir son plan d'action.

Article 7

L'arrêté inter-préfectoral n°75-2022-02-18-00014 du 18 février 2022 relatif au comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT de Paris est abrogé.

Article 8

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et la préfète, directrice du cabinet du préfet de police, sont chargés, chacun en ce qui la/le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris, et consultable sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Fait à Paris, le 28 novembre 2024

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris**

Le préfet de police

Signé

Signé

Marc GUILLAUME

Laurent NUNEZ